

MISE EN LIGNE LE 12-01-2024

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

« CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE ROYAN »

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
« EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE »

SEANCE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 18 du mois de décembre, à 14h00, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Président de la Commission Permanente du C.C.A.S. de Royan.

OBJET :

N° 23-188

« REJETS FINANCIERS »

Date des convocations :
6 novembre 2023

Membres présents : 7
Membres en exercice : 8
Nombre de votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

✓ Présents(es) :

Mesdames BENOIT, CHATEAU, ISENDICK-MALTERRE
Messieurs DUCHE, GUIARD, MOALLIC, THULEAU

✓ Absente:

Madame BAUDE

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

**LA COMMISSION PERMANENTE
DECIDE**

de rejeter 2 demandes de secours financiers concernant respectivement 1 facture de loyer et 1 facture de restauration scolaire.

Le Centre Communal d'Action Sociale se réserve la possibilité de déroger à ces dispositions, en fonction de l'évaluation des situations sociales et financières qui lui sont exposées.

Fait à ROYAN, le 21 décembre 2023

Pour le Conseil d'Administration
Le Président du CCAS
Maire de Royan



Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 12/01/24
Certifié conforme
Centre Communal d'Action sociale de Royan,
le 12/01/24
Par délégation du Président,
La Directrice du CCAS
Frédérique SALLES

Accusé de réception en préfecture
017-261700116-20231221-DEL-23-188-DE
Date de télétransmission : 12/01/2024
Date de réception préfecture : 12/01/2024